

Cher.e.s étudiant.e.s,

Compte tenu des circonstances exceptionnelles empêchant la tenue des épreuves de cette fin de semestre 2019-2020, et conformément à la décision du conseil de l'UFR GHES, les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de chacune des ECUE de la Licence mention géographie et aménagement vont être adaptées.

Vous allez être contacté.e très prochainement par le responsable de chacune des ECUE suivies durant le 1er semestre. Ce dernier proposera d'ici lundi 13 janvier au soir au plus tard un sujet de DM (devoir à la maison). Ce dernier, obligatoire ou facultatif selon la décision prise par l'équipe pédagogique de l'ECUE, sera à rendre sur Moodle vendredi 17 janvier, 23h59 au plus tard. Aucun retard ne sera toléré. En cas d'impossibilité de rendre ce devoir via Moodle, prenez contact avec l'équipe pédagogique pour convenir d'un lieu de rendu.

Lorsqu'un DM est facultatif, il vous est possible de ne pas rendre le devoir. La moyenne de contrôle continu (devoirs sur table et à la maison effectués pendant le 1^{er} semestre) est alors appliquée à l'ensemble de l'ECUE. Pour vous permettre de choisir de composer ou non pour un DM facultatif, les notes de CC des ECUE seront mises à votre disposition en même temps que le sujet de DM.

Quelle qu'elle soit, la note obtenue pour chaque DM rendu (qu'il soit facultatif ou obligatoire), est prise en compte dans la moyenne de l'UE. Son coefficient est équivalent à celui initialement prévu pour l'examen final (compris entre 1/3 et 1/4 de la note finale de l'UE – voir les modalités d'évaluation de chacune des ECUE présentée dans la brochure distribuée en début d'année).

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en examen terminal, l'évaluation se fera sous la forme d'un oral qui aura lieu dans les prochaines semaines, idéalement les semaines du 13, 20 et du 27 janvier. Merci de prendre contact avec les enseignant.e.s des ECUE pour lesquels vous êtes concerné.e.s.

Compte tenu de la réalisation à distance de ces DM, nous porterons une attention toute particulière aux tentatives de plagiat et aux copier-coller des un.e.s sur les autres, qui sont évidemment à proscrire. Chaque DM sera automatiquement analysé par un logiciel détectant le plagiat et les similarités entre copies.

Bien cordialement,

Marianne Guérois – Resp. L1

Céline Clauzel – Resp. L2

Malika Madelin – Resp. L3

Vincent VIEL – Resp. de la Licence